

# COMMISSION PERMANENTE DU SDEA

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du mercredi 8 février 2023 à 9h30  
en salle Etienne Burger au SDEA  
à Schiltigheim

sous la présidence de M. PFLIEGERSDOERFFER Frédéric

### **Membres présents : Mmes/MM.**

**BARBIER** Patrick ; **DOLLINGER** Isabelle ; **GUILLIER** Anne ; **HITTINGER** Denis ; **HUBER** Claude ; **ISEL** Roger ; **JANUS** Serge ; **JEANPERT** Chantal ; **LASTHAUS** Jean-Claude ; **MANDRY** Jean-Claude ; **MICHEL** Patrick ; **NETZER** Jean-Lucien ; **PANNEKOECKE** Jean-Bernard ; **RIEDINGER** Denis ; **SCHAAL** Thierry ; **SCHANN** Gérard ; **SCHULTZ** Denis ; **SENE** Marc ; **STUMPF** René ; **WOLF** Francis.

### **Membres représentés : Mme/MM.**

**BACH** Francis (donne pouvoir à **LASTHAUS** Jean-Claude)  
**GEIST** Pierre (donne pouvoir à **LASTHAUS** Jean-Claude)  
**HENTSCH** Bernard (donne pouvoir à **PFLIEGERSDOERFFER** Frédéric)  
**HOFFSESS** Marc (donne pouvoir à **SCHAAL** Thierry)  
**IMBS** Pia (donne pouvoir à **SCHAAL** Thierry)  
**REINER** Denis (donne pouvoir à **PFLIEGERSDOERFFER** Frédéric)  
**SCHAAL** Thierry (donne pouvoir à **SCHANN** Gérard)

### **Membres absents excusés : MM.**

**DECKER** Claude ; **INGWILLER** Bernard ; **LUTTMANN** Pierre ; **SUCK** David ; **WANTZ** Philippe

### **Invité : M.**

**SCHIESTEL** André, Trésorier du SDEA Alsace-Moselle

### **Assistaient en outre : Mmes/MM.**

**HERMAL** Joseph, Directeur Général du SDEA  
**BURCKEL** Estelle, Directeur Général Adjoint du SDEA  
**FUCHS** Isabelle, Directeur Général Adjoint du SDEA  
**MELLIER** Pascal, Directeur Général Adjoint du SDEA  
**MUSSLIN** Nicolas, Chef de services des Affaires juridiques

Date de convocation : 2 février 2023

## **COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE : PROJET DE CONVENTION GESCOD-SDEA, RETOUR SUR LA MISSION CAMBODGE ET PERSPECTIVES**

Le Président rappelle que, par une délibération du 22 octobre 2021, la Commission Permanente a autorisé la signature d'une convention-cadre tripartite entre le SDEA, GESCOD et Tonle Sap Authority, dont l'objectif est d'appuyer la mise en place d'un syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et de poursuivre un projet d'alimentation en eau potable de deux villages du territoire.

Il indique que ce point comporte trois volets.

### **1<sup>er</sup> volet : projet de convention entre GESCOD et le SDEA**

Il expose que s'agissant de l'engagement du SDEA au Cambodge, le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) a retenu le dossier présenté par le SDEA dans le cadre de l'appel à projet généraliste triennal 2022-2024 et a octroyé un appui financier de 208 731 € pour aider à « la mise en place d'un organisme intercommunal de gestion des infrastructures d'accès à l'eau potable dans le bassin du Stung Sen ».

Il précise que cette subvention est notamment octroyée en raison de « l'effort mis dans la construction de ce projet sur la synergie et la complémentarité avec les initiatives des autres acteurs nationaux et internationaux sur le Territoire concerné » et de la présence du « Réseau Régional Multi-Acteurs du Grand Est – GESCOD » comme partenaire du projet.

Il relève que le SDEA a confié la maîtrise d'œuvre de l'opération à GESCOD, qui assure la réalisation de l'ensemble des actions prévues dans ce dossier et la prise en charge des dépenses.

Il souligne que convention jointe à la présente délibération définit les modalités d'utilisation et de versement de la subvention à GESCOD.

### **2<sup>ème</sup> volet : retours sur la mission Cambodge et perspectives**

Le Président évoque les deux Commissions Thématiques « Coopération décentralisée » organisées les 15 septembre 2022 et 31 janvier 2023 afin de préparer des actions de coopération s'attachant à la mise en place ou à l'accompagnement de structures de gestion de l'eau.

Il annonce que ces échanges ont conduit à organiser une mission au Cambodge du 5 au 9 décembre 2022, à laquelle ont participé MM. Serge JANUS, Denis REINER et Gérard SCHANN.

Il ajoute qu'une autre mission, prévue en juin ou juillet, sera organisée au Cameroun, avec la participation de MM. Gérard SCHANN, Francis WOLF, et Denis SCHULTZ ou Denis RIEDINGER.

Il conclut en remerciant tous les collègues présents aux réunions et ceux investis sur ces actions qui illustrent pleinement la démarche de Responsabilité Sociétale, Économique et Environnementale (RSEE) du SDEA.

Sur demande du Président, MM. Serge JANUS et Gérard SCHANN font un retour synthétique sur leur mission au Cambodge et tracent les perspectives de ce projet.

Ils indiquent que la délégation était composée de représentants de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM), de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELM), de l'Office International de l'Eau (OiEau), de GESCOD et du SDEA.

Ils soulignent que les objectifs principaux de la mission sont d'aider à la création d'une coopérative pour la gestion de l'eau potable du Bassin du Stung Sen.

Ils détaillent le programme de la mission :

- visite de la station d'eau potable de Sala Visay ;
- discussions avec le comité de gestion de la station, au cours desquelles a notamment été évoquée la possibilité d'un futur projet dans une commune voisine n'ayant pas accès à l'eau potable ;
- présence à l'Assemblée Générale du Comité de Bassin du Stung Sen et lors de la visite du réservoir de Reaksa, construit entre 2019 et 2022 et mis en eau en septembre 2022 ;
- inauguration de la station d'eau potable de Teuk Krohom et réunion avec les membres de l'association des stations d'eau potable et les porteurs de projets français ;
- réflexion sur le prix des branchements et sur l'octroi éventuel de subventions pour les ménages les plus pauvres, ainsi que sur la nécessaire remise en état des sept stations de l'association et la formation de jeunes techniciens de comités de gestion, éventuellement avec la régie des eaux de Kampong Thom.

Ils relèvent par ailleurs être en attente d'une reconnaissance de l'association par le Ministère de l'Intérieur, en précisant qu'il conviendra ensuite de définir le règlement intérieur de la coopérative, les priorités d'actions et l'organisation interne puis d'assurer les recrutements prévus à cette fin.

Ils font part également de discussions sur la possibilité d'organiser la venue au Cambodge d'un technicien du SDEA pour échanger avec les techniciens de l'association et les former.

M. Gérard SCHANN explique que si le Cambodge ne manque pas d'eau, cette dernière reste très peu potable, ce qui fait de la question de l'accès à l'eau potable une question centrale.

Il déclare que l'action menée sur place s'inscrit dans un ensemble cohérent de structuration d'une gouvernance d'un bassin versant et fait part de son intérêt pour une association de forme coopérative, en cours de constitution, compétente pour la gestion des équipements en place et l'entretien des infrastructures, ainsi que pour la distribution de l'eau et la détermination des coûts associés.

M. Serge JANUS pointe le fait que le Stung Sen est regardé par le pouvoir central comme un bassin pilote qui, s'il fait ses preuves, pourrait être mis en œuvre ailleurs sur le territoire.

Il conclut en mettant en exergue les qualités des accompagnateurs de la mission.

**3<sup>ème</sup> volet : animation de la coopération thématique « Coopération décentralisée »**

Le Président suggère, afin de conforter l'engagement collectif du SDEA sur ces projets de coopération décentralisée et d'en assurer le pilotage politique, en complément du pilotage opérationnel assuré par M. Pascal MELLIER, Directeur Général Adjoint Territoire, de désigner un élu actif sur ces thèmes pour animer la Commission Thématique « Coopération décentralisée » et représenter officiellement le SDEA en interne comme en externe.

Il propose de désigner à cet effet M. Gérard SCHANN, particulièrement impliqué.

**APRES** en avoir délibéré ;

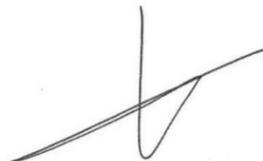
**LA COMMISSION PERMANENTE  
A L'UNANIMITE**

- **APPROUVE** la convention de financement entre GESCOD et le SDEA annexée à la présente délibération.
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention.
- **PREND ACTE** des informations fournies par le Président et MM. Serge JANUS et Gérard SCHANN.
- **CONFIE** le pilotage politique des projets de coopération décentralisée, l'animation de la Commission Thématique « Coopération décentralisée » et la représentation du SDEA dans ce cadre à M. Gérard SCHANN.

Suivent au registre les signatures du Président et du Secrétaire de séance.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Délibération certifiée exécutoire

Le Président



Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

*"La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Strasbourg (31 avenue de la Paix, BP 51038, 67070 Strasbourg Cedex) ou d'un recours gracieux auprès du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois. Pour les requérants résidant outre-mer ou à l'étranger, des délais supplémentaires de recours ont été prévus par le Code de justice administrative."*

Accusé de réception en préfecture  
067-256701152-20230208-2302009-DE  
Date de télétransmission : 05/04/2023  
Date de réception préfecture : 05/04/2023



**MINISTÈRE  
DE L'EUROPE  
ET DES AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Délégation  
pour l'action extérieure  
des collectivités territoriales**

À :

Monsieur Pfliegersdoerffer Frédéric  
Président  
SDEA Bas Rhin  
1, rue de Rome  
Espace Européen de l'Entreprise Schiltigheim  
CS10020  
67013 STRASBOURG

Paris, 28/06/2022

DE :

**JEAN-PAUL GUIHAUMÉ**

Ambassadeur,  
Délégué pour l'action extérieure des collectivités territoriales

Référence : 57.10//DGM/DAECT

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'appel à projets généraliste triennal 2022-2024 en soutien à la coopération décentralisée de la DAECT, la Syndicat des eaux d'Alsace-Moselle a candidaté avec un projet porté en partenariat avec la Tonle Sap Authority au Cambodge, intitulé :

« Mise en place d'un organisme intercommunal de gestion des infrastructures d'accès à l'eau potable dans le bassin du Stung Sen »

Suite à son examen par le Comité de sélection réuni le 31 mai dernier, j'ai le plaisir de vous informer que j'ai donné mon accord pour que votre projet reçoive un appui financier de :

208 731 (deux cent huit mille sept cent trente-et-un) euros

Le cofinancement de la DAECT sera versé en trois fois, soit 70 731 (soixante-dix mille sept cent trente-et-un) euros pour l'année 2022, 69 000 (soixante-neuf mille) euros pour l'année 2023 et 69 000 (soixante-neuf mille) euros pour l'année 2024, sous réserve d'obtention des comptes rendus techniques et financiers intermédiaires.

Le SGAR de votre région prendra prochainement votre attache pour le versement de ce cofinancement. Il sera nécessaire de signaler le cofinancement du ministère sur les documents concernant ce projet, en particulier sa communication. Pour l'utilisation de notre logo, je vous remercie de prendre au préalable l'attache de la DAECT.

Dossier suivi par :  
[morgane.millon@diplomatie.gouv.fr](mailto:morgane.millon@diplomatie.gouv.fr)  
57, boulevard des Invalides – 75700 PARIS 07 SP  
Tél. : 01 43 17 62 71

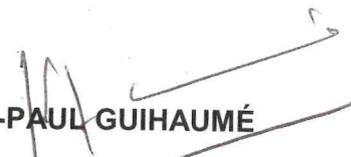
Le projet devra être exécuté dans un délai de 36 mois suivant la présente lettre, en tenant compte des prescriptions sanitaires liées à la pandémie du COVID 19. Tout changement concernant le calendrier ou l'utilisation des fonds versés par l'Etat devra être signalé par écrit à la DAECT et fera l'objet d'un accord de celle-ci.

Vous devrez déposer en ligne le rapport technique et financier final concernant votre projet sur le site de la CNCND ([www.cncnd.fr](http://www.cncnd.fr)), condition préalable à l'obtention de tout nouveau cofinancement du ministère pour un projet de coopération décentralisée.

Je tiens à souligner l'effort particulier que vous avez mis dans la construction de ce projet sur la synergie et la complémentarité avec les initiatives des autres acteurs nationaux et internationaux autour du lac Tonle Sap dans une dynamique de Gestion Intégrée des Ressources en Eaux. Le fait que le Réseau Régional Multi-Acteurs du Grand Est, GESCOD, soit partenaire du projet est également un gage de qualité et de bon suivi des activités prévues.

La Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, notre poste au Cambodge et les services de la Préfecture de Région sont à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

  
**JEAN-PAUL GUIHAUMÉ**

**Jean-Paul GUIHAUMÉ**  
Ambassadeur

Délégué pour l'Action extérieure des collectivités territoriales  
Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères

Copie à :

Ambassade de France à Phnom Penh

SGAR de la Préfecture de la région Grand Est

Antoine GRASSIN, Conseiller diplomatique auprès de la préfecture de région Nouvelle-Aquitaine

Dossier suivi par :

[morgane.millon@diplomatie.gouv.fr](mailto:morgane.millon@diplomatie.gouv.fr)

57, boulevard des Invalides – 75700 PARIS 07 SP

Tél. : 01 43 17 62 71

## Convention de financement SDEA – GESCOD

Entre

Le **Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle** ayant son siège social à l'Espace européen de l'Entreprise, 1 rue de Rome, B.P. 10020, 67013 Strasbourg, représenté par son Président, Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER et ci-après désigné sous le terme « **SDEA** »

Et

**Grand Est Solidarités et Coopérations pour le Développement**, association ayant son siège social à l'Espace Nord-Sud, 17 rue de Boston, 67000 Strasbourg, représenté par son Président, Monsieur Jean Louis FORTUNE et ci-après désigné sous le terme « **GESCOD** »

**VU :**

- Le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1115-1, L.1115-1-1, L. 1511-1-1 et L.1611-4 ;
- La loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Le décret n°2001.495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération de la Commission Permanente du SDEA du 22 octobre 2021 approuvant la convention cadre conclue entre le SDEA, GESCOD et le Tonle Sap Authority ;
- La délibération de la Commission permanente du SDEA du 8 février 2023 approuvant la présente convention ;
- La décision du Bureau de GESCOD du .....

Il est convenu ce qui suit :

### Préambule

Dans le cadre du partenariat entre le SDEA, le Tonle Sap Authority du Cambodge et GESCOD, le SDEA a déposé une proposition de projet au niveau du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) dans le cadre de l'appel à projets généraliste triennal 2022-2024. Ce projet, intitulé « Mise en place d'un organisme de gestion des infrastructures d'accès à l'eau potable dans le bassin du Stung Sen », a été accepté par le MEAE qui a octroyé au SDEA une subvention pour la mise en œuvre des activités y relatives.

## **Article 1 : Objet**

La présente convention vise à organiser les modalités de reversement par le SDEA à GESCOD, maître d'œuvre du projet, de la subvention versée par le MEAE dans le cadre de la mise en œuvre du projet de « mise en place d'un organisme de gestion des infrastructures d'accès à l'eau potable dans le bassin du Stung Sen », ci-après désigné sous le terme « le projet ».

## **Article 2 : Montant de la subvention**

Le montant de la subvention octroyée par le MEAE pour la période 2022-2024 pour la mise en œuvre du projet s'élève à **208 731 €**, répartis comme suit :

- 70 731 € au titre de l'année 2022 ;
- 69 000 € au titre de l'année 2023 ;
- 69 000 € au titre de l'année 2024.

## **Article 3 : Conditions de paiement**

Le SDEA perçoit les fonds octroyés par le MEAE pour la mise en œuvre du projet via le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales et Européennes (SGARE) Grand-Est, sur présentation le cas échéant des comptes-rendus techniques et financiers intermédiaires.

Ces fonds sont transférés dans les trente jours suivant leur réception par le SDEA à GESCOD, dont les références bancaires sont les suivantes :

GESCOD GRAND EST IRCOD / STRASBOURG  
IBAN FR76 1027 8010 8100 0194 7384 562  
BIC CMCIFR2AXXX

## **Article 4 : Engagements de GESCOD**

GESCOD s'engage à :

- Mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de l'ensemble des actions prévues dans le cadre du projet objet de la présente convention ;
- Fournir au SDEA un compte rendu financier et d'exécution des opérations retenues dans les six mois suivant la fin des exercices concernés par le projet ;
- Fournir au SDEA une copie certifiée de son budget et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous les documents faisant connaître les résultats de son activité ;
- Faire mention de la participation du SDEA et du MEAE sur tout support de communication et dans ses relations avec les médias, lorsque les projets sont évoqués ou mis en œuvre.

## **Article 5 : Suivi des actions**

Les partenaires conviennent de conserver tout au long des trois ans un contact régulier et suivi afin que le SDEA puisse disposer d'une évaluation continue des actions conduites.

GESCOD s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par le SDEA de la réalisation des objectifs et actions prévus dans le projet, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

## **Article 6 : Modalités d'utilisation de la subvention**

Sous réserve de ce qui est prévu à l'article 12, en cas de non-exécution partielle de l'objet, la part de la subvention non utilisée pourra être utilisée l'année suivante pour le même objet que celui visé dans la présente convention dans la limite de la durée prévue à l'article 11 ou sous réserve du renouvellement de la présente convention. A défaut, GESCOD sera tenue de rembourser au SDEA la partie de subvention correspondant aux actions non réalisées.

## **Article 7 : Assurances**

GESCOD souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Il paie les primes et les cotisations des assurances sans que la responsabilité du SDEA puisse être mise en cause.

## **Article 8 : Responsabilité**

L'aide financière apportée par le SDEA aux actions ne peut entraîner sa responsabilité à aucun titre que ce soit pour un quelconque fait ou risque préjudiciable à GESCOD ou à un tiers, pouvant survenir en cours d'exécution.

## **Article 9 : Avenant**

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

## **Article 10 : Conditions de renouvellement de la convention**

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée au respect par GESCOD des engagements énumérés à l'article 4 et à l'utilisation de la subvention pour la mise en œuvre des objectifs prévus dans le projet.

## **Article 11 : Durée**

La présente convention est conclue pour la période de mise en œuvre de la subvention octroyée par le MEAE. Elle n'est pas susceptible d'être reconduite tacitement.

## **Article 12 : Résiliation**

En cas de non-respect par GESCOD des engagements inscrits dans la présente convention, cette dernière pourra être résiliée de plein droit par le SDEA à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure et restée sans réponse. GESCOD est tenue de rembourser au SDEA la partie de la subvention correspondant aux actions non réalisées.

## **Article 13 : Litiges**

Les litiges qui pourraient naître de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Toutefois les parties s'engagent, avant d'ester en justice, à tenter de résoudre à l'amiable tout différend qui résulterait de l'interprétation, de l'exécution et des suites de la présente convention.

Etablie en deux exemplaires originaux, le

Pour **GESCOD**  
Le Président

Pour le **SDEA**  
Le président

Jean Pierre FORTUNE

Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

PROJET

# VISITE DES DÉLÉGATIONS DES AGENCES DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE, RHIN-MEUSE, OIEAU, GESCOOD ET SDEA CAMBODGE, 5 AU 9 DÉCEMBRE 2022

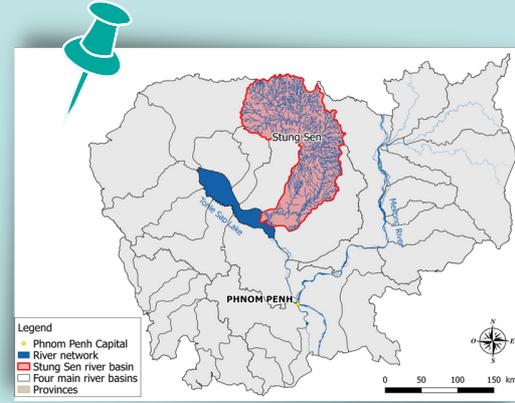
## SYNTHÈSE DE LA MISSION

**LUNDI 5/12**



Réception de bienvenue des délégations

Accueil et présentation du programme de la semaine



Visite de la station d'eau potable de Sala Visay



### Discussions avec le comité de gestion de Sala Visay



- Gestion de l'eau à l'échelle communale :
  - En France : 750-2500 administrés par commune pour un budget allant jusqu'à 1,5 million d'euros par an,
  - Au Cambodge : 16000 administrés pour un budget de 4200\$ par an.
- La vente d'eau est faible par rapport au volume du réservoir mais prévision de raccordement d'hôtels qui devraient être construits à Sala Visay.
- Echanges sur la possibilité d'un futur projet dans une commune voisine n'ayant pas d'accès à l'eau propre.

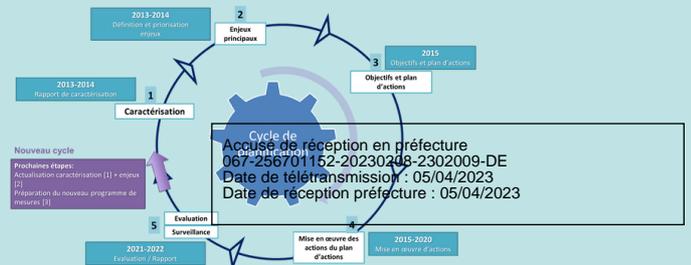
**MARDI 6/12**

Assemblée Générale du Comité de Bassin Stung Sen



Rapport d'activité de la GIRE du bassin Stung Sen

### Evaluation du premier plan d'actions Stung Sen



## Election du Comité Directeur Stung Sen pour le mandat 2023-2028



- Quorum : 20 membres côté Preah Vihear / 20 membres côté Kampong Thom
- Discussions sur modalités de l'élection car égalité après le 1er vote → Décision finale : alternance de la présidence entre les 2 candidats à mi-mandat avec le Vice Gouverneur de la province de Kampong Thom qui débute (décidé par tirage au sort).
- Décision prise que le secrétaire permanent soit de la même province que le président.

### Avis et remarques des Agences de l'Eau

- Importance d'assurer l'animation du Comité de Bassin pour que la gouvernance fonctionne.
- Félicite les membres pour leurs implications dans ce comité innovateur au Cambodge qui est un exemple dans les actions de coopération des Agences.



### Visite du réservoir de Reaksa

**Construction :** 2019-2022 avec mise en eau en septembre 2022

**Coût :** 97 million US\$ (prêt du Gouvernement chinois)

**Caractéristiques techniques :** 52m de hauteur, 259 million m<sup>3</sup> de stockage, 20 écluses, hauteur remplissage max 51m, débit réservé 10 m<sup>3</sup>/s

**Acté entre TSA et le Vice-Gouverneur :** création de petites zones de réserves naturelles d'environ 10ha sur le lac (proche barrage) pour pouvoir les surveiller + construction de passes à poissons



## MERCREDI 7/12

### Inauguration de la station d'eau potable de Teuk Krohom



Réunion avec les membres de l'Association des stations d'eau potable et porteurs de projets français

### Introduction par les élus du SDEA :

- Création du syndicat, son rôle, son fonctionnement et ses commissions locales.
- Prix de l'eau décidé en commission locale, sur la base de l'estimation des coûts de fonctionnement.

### Tour de paroles des maires - Problèmes partagés

1. Fonctionnement des panneaux solaires,
2. Dosage du chlore,
3. Prix des branchements personnels estimés trop élevés,
4. Manque de matériel et pièces détachées,
5. Manque de techniciens et besoins en formations techniques et financières,
6. Manque de communication sur la qualité de l'eau et sa vente.



Accusé de réception en préfecture  
06725670152-20230208-2302009-1  
Date de télétransmission : 05/04/2023  
Date de réception en préfecture : 05/04/2023

**JEUDI 8/12**

## CONCLUSIONS DE LA MISSION ET PERSPECTIVES

### Coopération institutionnelle

#### Le Comité Directeur et les groupes de travail

- La liste des membres du Comité Directeur doit être signée par le Ministre du MOWRAM.
- Après signature du Ministre, les membres des groupes de travail pourront être désignés et les activités initiées.
- Importance d'avoir un dialogue entre le groupe de travail sur l'eau potable et les délégations provinciales ayant la capacité d'orienter les projets d'accès à l'eau et à l'hygiène dans le bassin.
- Discussion sur la possibilité d'organiser une formation sur la GIRE pour les membres du Comité de Bassin en début de mandat



#### Proposition d'organisation des activités

- **Janvier 2023:** Réunion avec le Comité Directeur pour fixer les objectifs, définir un plan de travail et accorder la répartition des moyens alloués au Comité de Bassin pour 2023 (avec appui TSA, Agences de l'Eau et OIEAU).
- **Février 2023:** Réunions des groupes de travail pour identifier un enjeu prioritaire par thématique (eau potable, irrigation et environnement) et préparer une feuille de route par groupe de travail pour progresser sur cet enjeu.
- **Mars 2023:** Validation des feuilles de routes avec les groupes de travail et le Comité Directeur.
- **Avril - Décembre 2023:** Mise en oeuvre des feuilles de routes avec l'animateur de bassin et l'appui de TSA et de l'OIEAU.

#### Livre GIRE Stung Sen

- Le DG de l'AERM est d'accord sur le principe et l'idée soit être soumise au DG de l'AELB.
- Des discussions ultérieures permettront de rediscuter du contenu, sur la base du plan déjà préparé.

### Coopération décentralisée

#### Stations d'accès à l'eau potable

- Réflexion en cours sur le prix des branchements et subventions éventuelles pour aider les ménages les plus pauvres.
- A faire sur les 7 stations : remettre en état + formation (éventuellement avec la régie des eaux de Kampong Thom) de jeunes techniciens des comités de gestion (avoir un tandem par village technique/vente) + fournir docs et procédures.

#### Association des stations d'eau potable

- En attente de la reconnaissance de l'association par le Ministère de l'intérieur.
- Prochaine étape : préparation du règlement intérieur, priorités d'actions et organisation interne.
- Recrutements à venir: 1 directeur motivé, ambitieux, médiatique et technique et 1 personne pour la partie administrative (à mi-temps).
- Association limitée dans un 1er temps aux 7 (bientôt 10) stations de la coopération française car construites sur modèle similaire donc facilité pour la mise en oeuvre initiale.
- Discussions sur la possibilité d'organiser une mission au Cambodge d'un technicien du SDEA pour échanger et former les techniciens de l'association.



#### Visite de terrain pour identifier un village pour initier un projet d'accès à l'eau potable (GIESCOD)

- **Phnom Dek :** dans la province de Preah Vihear, habitations rapprochées (préférence technique).
- **Toul Kreul :** dans la province de Kampong Thom, habitations éloignées.

Accusé de réception en préfecture  
067-256701152-20230208-2302009-DE  
Date de télétransmission : 05/04/2023  
Date de réception Préfecture : 05/04/2023



# VISITE DES DÉLÉGATIONS DES AGENCES DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE, RHIN-MEUSE, OIEAU, GESCOD ET SDEA CAMBODGE, 5 AU 9 DÉCEMBRE 2022

## DÉPLACEMENTS SUR LE BASSIN DU STUNG SEN

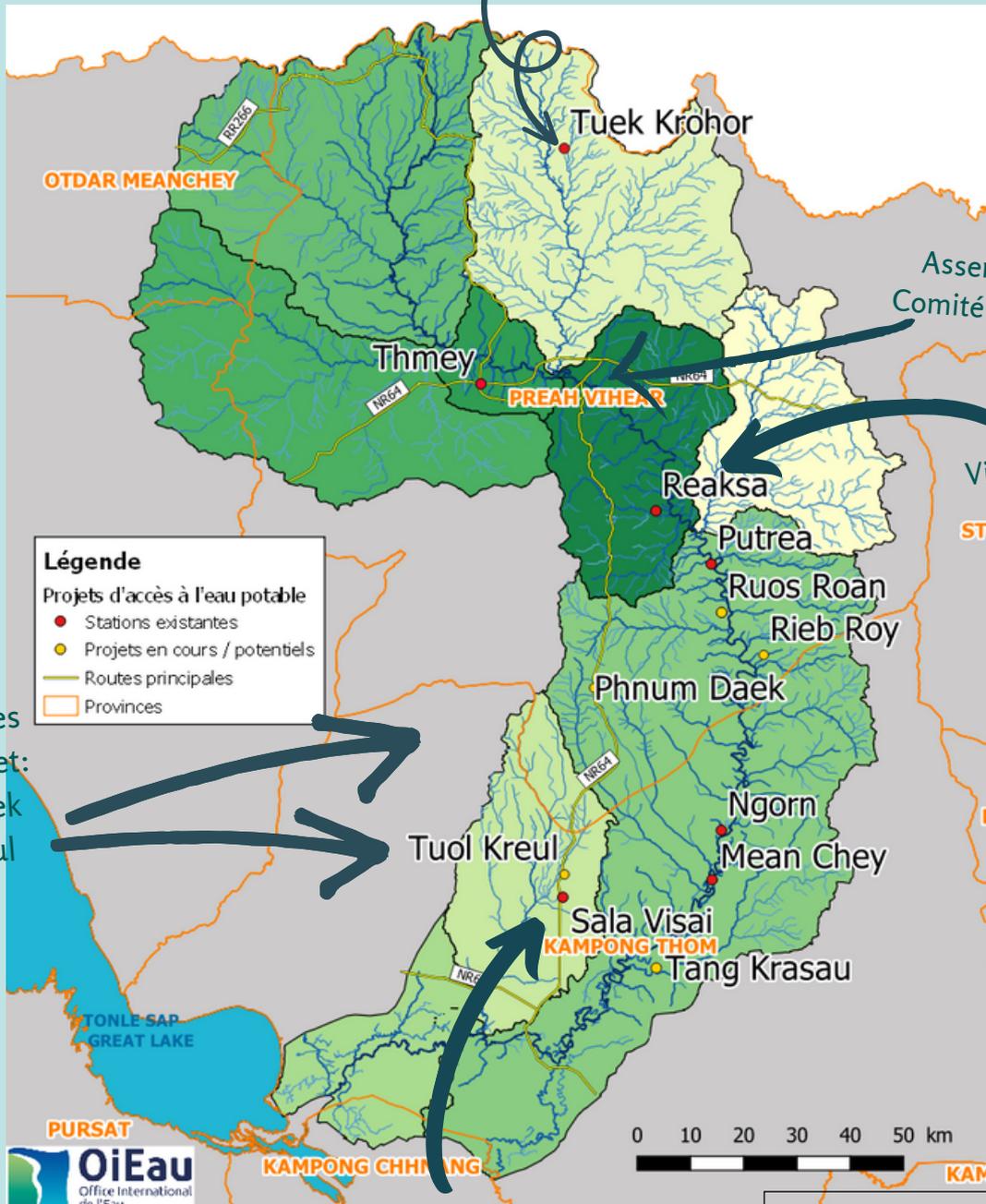
**MERCREDI 7/12**

Inauguration de la station d'eau potable  
de Teuk Krohom

**MARDI 6/12**

Assemblée Générale du  
Comité de Bassin Stung Sen

Visite du réservoir de  
Reaksa



**Légende**  
Projets d'accès à l'eau potable  
● Stations existantes  
● Projets en cours / potentiels  
— Routes principales  
□ Provinces

**JEUDI 8/12**  
Visite de villages  
pour futur projet:  
• Phnom Dek  
• Toul Kreul

**LUNDI 5/12**  
Visite de la station d'eau  
potable de Sala Visai

Accusé de réception en préfecture  
067-256701152-20230208-2302009-DE  
Date de télétransmission : 05/04/2023  
Date de réception préfecture : 05/04/2023